

## Enseignement supérieur &amp; Recherche

**Les inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer n'ont jamais été aussi nombreuses : 2 551 100 à la rentrée 2015. Leur nombre a particulièrement progressé entre les rentrées 2014 et 2015 (+3,2%, soit 79 900 inscriptions de plus). La hausse est en partie liée à un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles à l'université : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 2,5% sur un an (+61 000 inscriptions). L'augmentation des effectifs est élevée pour les formations d'ingénieur, les écoles de commerce, gestion et comptabilité ainsi que dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Les formations courtes (en instituts universitaires de technologie et sections de techniciens supérieurs) enregistrent des effectifs stables. A la rentrée 2015, les inscriptions augmentent dans toutes les académies sauf la Corse. L'enseignement privé représente un peu plus d'un étudiant sur six.**

## Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université

En 2015-2016, on recense 2 551 100 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) (*tableau 1*). Le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur en France a augmenté pour la septième année consécutive (+3,2%, soit 79 900 inscriptions de plus qu'en 2014) : les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. La mise en œuvre progressive de la double inscription obligatoire des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) joue à la hausse (*encadré*). Hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 2,5% (+60 600 étudiants inscrits).

### Afflux d'inscriptions à l'université

En 2015-2016, 1 593 200 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, ce qui représente 62,5% de l'ensemble des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Ces effectifs sont en hausse de 4,0%. Hors doubles inscriptions des étudiants en CPGE, l'augmentation est de 2,8%. La croissance était déjà forte l'année précédente (+2,1% en 2014-2015). Cette progression pour la troisième année consécutive constitue une inflexion de tendance assez marquée : les effectifs universitaires sont en effet restés

relativement stables (à champ constant) entre 2000 et 2012 (+0,4% par an en moyenne).

Les inscriptions de nouveaux entrants<sup>1</sup> sont pour leur part redevenues dynamiques depuis déjà cinq ans, après une période de repli. En 2015-2016, il y a eu 329 700 inscriptions de nouveaux entrants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, soit un accroissement de 7,6%. Cette dynamique s'explique pour partie par les doubles inscriptions : hors doubles inscriptions en CPGE (h. CPGE), la hausse du nombre de nouveaux entrants est de 3,2%. Il n'en reste pas moins que les nouveaux bacheliers semblent davantage poursuivre leurs études à l'université depuis quelques années (*Note d'information n° 16.11*).

Les évolutions du nombre total d'inscriptions à l'université sont contrastées en fonction des filières et du niveau d'études. Les effectifs sont quasi-stables en DUT (-0,2%), avec 116 200 étudiants inscrits. La progression est de 1,9% dans les disciplines de santé, plus forte que l'année précédente (+1,4% en 2014-2015). Deux groupes disciplinaires sont toujours particulièrement dynamiques : les arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales, d'une part, dont les effectifs totaux progressent de

**1.** Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiants étrangers ou ayant reporté leur inscription à l'université). Parmi les nouveaux entrants à l'université, 84,6% ont obtenu leur baccalauréat en 2015.

**TABLEAU 1 - Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur (en milliers)**

En milliers	1980	1990	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Contribution absolue (*)	
											yc DI	Hors DI
Universités (1)	858,1	1 159,9	1 396,8	1 421,7	1 440,9	1 450,7	1 462,7	1 499,6	1 531,3	1 593,2	2,5	1,7
<i>dont préparation DUT</i>	53,7	74,3	116,9	112,6	115,7	115,0	114,7	115,8	116,4	116,2	0,0	0,0
<i>dont ingénieurs (yc en partenariat)</i>	8,3	10,5	23,2	25,6	24,6	24,7	25,1	25,7	26,6	28,5	0,1	0,1
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat)	31,6	47,1	73,4	82,5	101,6	105,8	109,3	111,6	115,0	118,0	0,1	0,0
STS et assimilés (2)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	246,0	253,7	255,0	255,2	256,1	0,0	0,0
CPGE (3)	40,1	64,4	70,3	74,8	79,9	80,4	82,2	83,5	84,0	85,9	0,1	0,1
Ecoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	131,0	134,2	134,3	136,2	0,1	0,1
Ecoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,7	132,9	135,0	135,4	135,4	0,0	0,0
Autre Formations	75,8	125,7	224,2	253,8	196,2	200,7	207,3	213,2	215,9	226,3	0,4	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 319,6</b>	<b>2 350,9</b>	<b>2 379,2</b>	<b>2 432,0</b>	<b>2 471,2</b>	<b>2 551,1</b>	<b>3,2</b>	<b>2,5</b>
<i>dont privé</i>		224,1	277,4	333,7	411,0	422,1	428,4	437,6	437,8	449,9	0,5	0,5
<i>dont étudiants étrangers</i>		161,1	174,6	265,7	284,9	288,6	288,8	295,1	299,7	309,6	0,4	0,4

(1) yc Lorraine

(2) Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011.

(3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(4) Données provisoires en 2015-2016 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2014-2015). Contribution calculée entre 2013 et 2014.

(\*) La contribution absolue correspond au rapport entre l'évolution 2015/2014 et l'ensemble des effectifs du supérieur en 2014. C'est la part de l'évolution des effectifs totaux attribuable à la formation considérée.

Champ : France métropolitaine + DOM

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP

5,0 % (+4,7 % h. CPGE) ; les disciplines scientifiques, d'autre part, qui accueillent 7,8 % d'étudiants supplémentaires par rapport à l'an passé (+3,6 % h. CPGE). Les effectifs augmentent, mais dans de moindres proportions, dans les disciplines juridiques, dont le nombre d'étudiants progresse d'à peine 0,4 % (+0,2 % h. CPGE) et dans les sciences économiques et l'administration économique et sociale qui enregistrent une hausse de 1,7 % (-0,6 % h. CPGE).

Au total, les effectifs augmentent en cursus licence (+4,9 %) et en cursus master (+3,2 %) et diminuent en cursus doctorat (-1,6 %). Les inscriptions en licence générale s'accroissent de 6,8 % par rapport à 2014-2015 alors que celles en licence professionnelle sont en légère diminution (-0,5 %). En cursus master, les inscriptions progressent en Master LMD (+2,0 %), en santé (+2,5 %), et surtout en formations d'ingénieurs (+7,0 %).

## Stabilité des effectifs en filière STS

À la rentrée 2015, 256 100 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs et assimilés. Les effectifs de ces formations sont restés quasiment stables en 2015 (+0,3 %), comme ils l'avaient été en 2014 (+0,1 %), ceci après plusieurs années d'augmentation : entre 2010 et 2013, les effectifs avaient ainsi progressé de 1,7 % par an en moyenne. Même si leur part a baissé de plus de

10 points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à entrer en section de techniciens supérieurs. Ils représentent 34,7 % des effectifs des entrants en première année de STS à la rentrée 2015 (-0,4 point par rapport à 2014), alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2015. La part des bacheliers professionnels augmente depuis une dizaine d'années : ils ne représentaient ainsi que 12,5 % des nouveaux entrants en STS en 2005 contre 28,0 % en 2015. En dépit de cette tendance, leur part a baissé cette année (-0,8 point). Ces évolutions tendanciennes traduisent la mise en œuvre de l'orientation prioritaire en faveur des bacheliers professionnels en filière STS. Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production, tandis que les spécialités des services regroupent deux tiers des étudiants. Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37,6 %) que dans les spécialités de la production (23,3 %).

## Croissance des effectifs dans les formations d'ingénieur, les écoles de commerce, gestion et comptabilité, ainsi qu'en CPGE

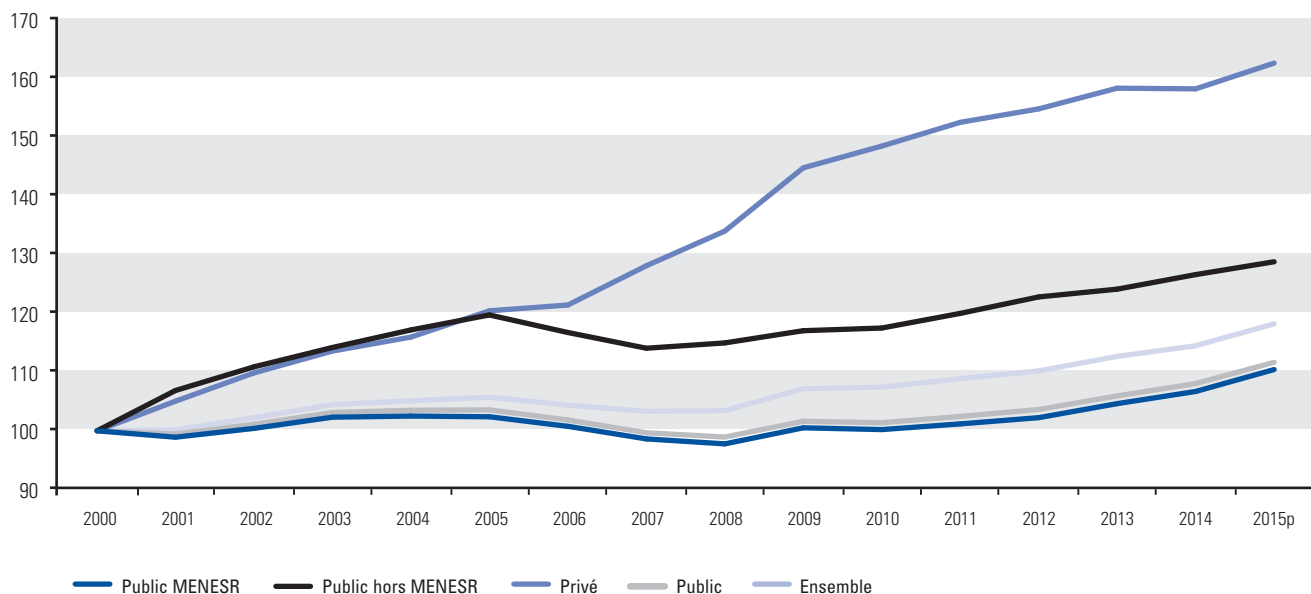
En 2015-2016, les formations d'ingénieurs enregistrent une forte augmentation de leurs effectifs (+3,4 %), notamment dans les écoles d'ingénieur en université (+7,0 %).

Le dynamisme observé pour ces formations s'inscrit dans une tendance de long terme : en 25 ans, les effectifs ont été multipliés par 2,5. Sur les cinq dernières années, la progression s'est faite à un rythme amorti, avec une croissance totale de 16 %.

Les écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors STS) connaissent également une hausse de leurs inscriptions en 2015-2016 (+1,4 %). En 25 ans, les effectifs ont été multipliés par 3 et les inscriptions ont progressé de 12 % entre 2010 et 2015.

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont augmenté régulièrement depuis une quinzaine d'années, passant de 70 300 inscrits en 2000 à 85 900 en 2015. Sur les cinq dernières années, la croissance reste un peu plus modérée (+7,6 %) que celle du total des inscriptions dans l'enseignement supérieur (+10,0 %). La hausse de 2,3 % observée cette année par rapport à 2014 s'inscrit dans cette tendance. L'enseignement public assure la formation de 83,2 % des étudiants inscrits en CPGE. La croissance est plus prononcée en 2015 pour les CPGE qui relèvent de l'enseignement privé (+3,3 %, contre +1,9 % pour celles du public). L'augmentation des effectifs en classes préparatoires s'observe dans toutes les filières. Les effectifs de la filière scientifique sont en hausse de 2,8 % et ceux des classes économiques et commerciales de 2,1 %. Les effectifs dans la filière littéraire n'augmentent en revanche que de 0,3 %.

**GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2000 (base 100)**



Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011  
Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP.

**TABLEAU 2 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2015-2016**

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					234,2	83,5	14,4	332,1
<i>dont privé</i>					62,1	12,0	4,7	78,8
Universités (2)	1 065,3	183,9	28,5	116,2		3,0	196,3	1593,2
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	31,9	1,3					30,5	63,7
<i>dont privé</i>	19,4	1,3					11,6	32,3
Écoles normales supérieures							5,8	5,8
Écoles d'ingénieurs	9,6		118,0			9,0	6,3	143,0
<i>dont privé</i>	0,3		42,8			5,7	1,5	50,3
Écoles de commerce, gestion et comptabilité					2,2		136,2	138,5
<i>dont privé</i>					2,2		135,1	137,3
Écoles juridiques et administratives							10,1	10,1
<i>dont privé</i>							4,9	4,9
Écoles de journalisme et écoles littéraires							7,2	7,2
<i>dont privé</i>							7,2	7,2
Écoles paramédicales hors université (4)		103,7						103,7
<i>dont privé</i>		25,0						25,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							31,8	31,8
<i>dont privé</i>							30,8	30,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles					1,1		46,9	47,9
<i>dont privé</i>					1,1		29,9	30,9
Écoles d'architecture							18,9	18,9
<i>dont privé</i>							0,8	0,8
Écoles vétérinaires							2,7	2,7
Autres écoles de spécialités diverses					18,6	2,5	31,5	52,5
<i>dont privé</i>					18,5	2,5	30,5	51,4
<b>Total</b>	<b>1 106,8</b>	<b>288,9</b>	<b>146,4</b>	<b>116,2</b>	<b>256,1</b>	<b>98,0</b>	<b>538,7</b>	<b>2 551,1</b>
<i>dont privé</i>	19,7	26,4	42,8	0,0	83,9	20,2	257,0	449,9

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 11 909 étudiants en 2015.

(2) Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

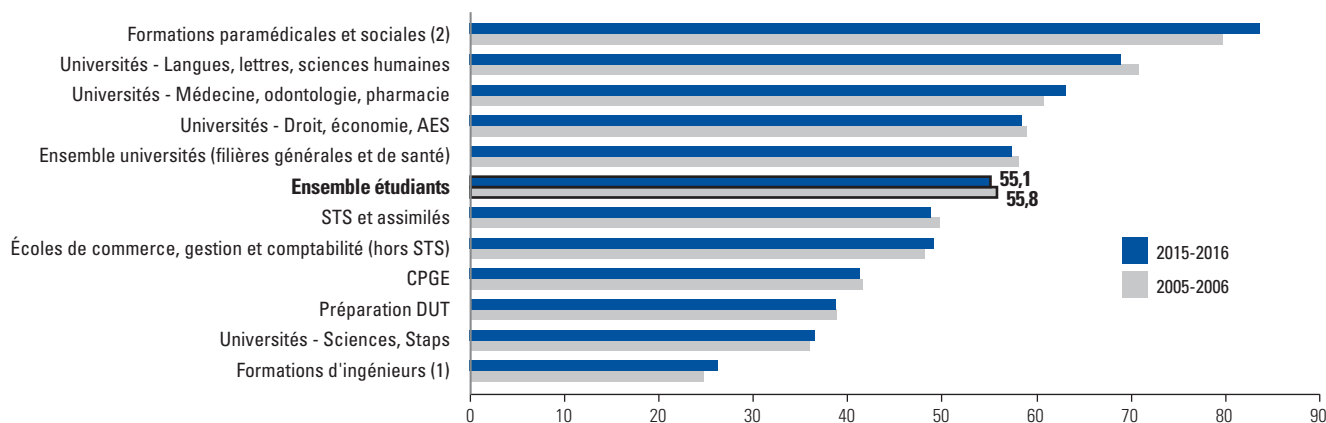
(3) Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

(4) Données provisoires en 2015-2016 (reconduction des données 2014-2015).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignementsupérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

**GRAPHIQUE 2 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)**



(1) Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Les dernières données disponibles portent sur 2014-2015.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP

## L'enseignement privé en augmentation

La croissance des inscriptions dans l'enseignement public atteint 3,3 % (2,4 % h. CPGE). Les effectifs de l'enseignement privé augmentent cette année de 2,8 %, après deux années de stagnation (*graphique 1*).

Depuis trois ans, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public est supérieur ou équivalent à celui observé dans l'enseignement privé. C'est une nette rupture de tendance puisque de 2000 à 2012 l'enseignement privé portait l'essentiel de la croissance. L'enseignement privé rassemble aujourd'hui 449 900 étudiants, soit 17,6 % des effectifs contre 12,8 % en 2000.

La répartition par filière des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 31 % des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 18 % sont en lycée (STS, CPGE), 12 % sont dans une école paramédicale ou menant aux fonctions sociales, 11 % sont en école d'ingénieur, 7 % sont dans une école artistique ou culturelle et 7 % dans un établissement universitaire privé (*tableau 2*).

La quasi-totalité des écoles de commerce, ainsi qu'une très forte proportion des préparations intégrées et des écoles préparant aux fonctions sociales, sont privées.

## Plus d'étudiantes que d'étudiants

En 2015, 55,1 % des étudiants sont des femmes (*graphique 2*). Depuis 1980, le

nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément évolué (-0,7 point depuis 2005). Elle a progressé de façon importante dans les écoles paramédicales et sociales (+4,8 points), dans les disciplines universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+3,2 points) et dans les formations d'ingénieurs (+2,4 points).

La part des femmes varie considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les femmes, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les hommes vers les filières sélectives ou scientifiques, à l'exception des études de santé. Elles sont minoritaires en CPGE (42,1 %) et en préparation au DUT (39,5 %), et de façon encore plus marquée dans les filières à la fois sélectives et scientifiques (27,0 % des effectifs des formations d'ingénieurs). A l'opposé, elles sont très majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84,5 %).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent 58,2 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines à caractère littéraire que la part des femmes est plus élevée, en particulier en langues, lettres et sciences humaines (69,7 %). Elles sont aussi majoritaires (63,9 %) parmi les étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. Elles restent très minoritaires en sciences (37,3 %), et plus particulièrement en sciences fondamentales (25,3 %) et en STAPS (28,9 %). En DUT, les femmes sont minoritaires dans le

secteur de la production (23,8 % des étudiants) mais sont aussi nombreuses que les hommes dans le secteur des services (50,6 % d'étudiantes).

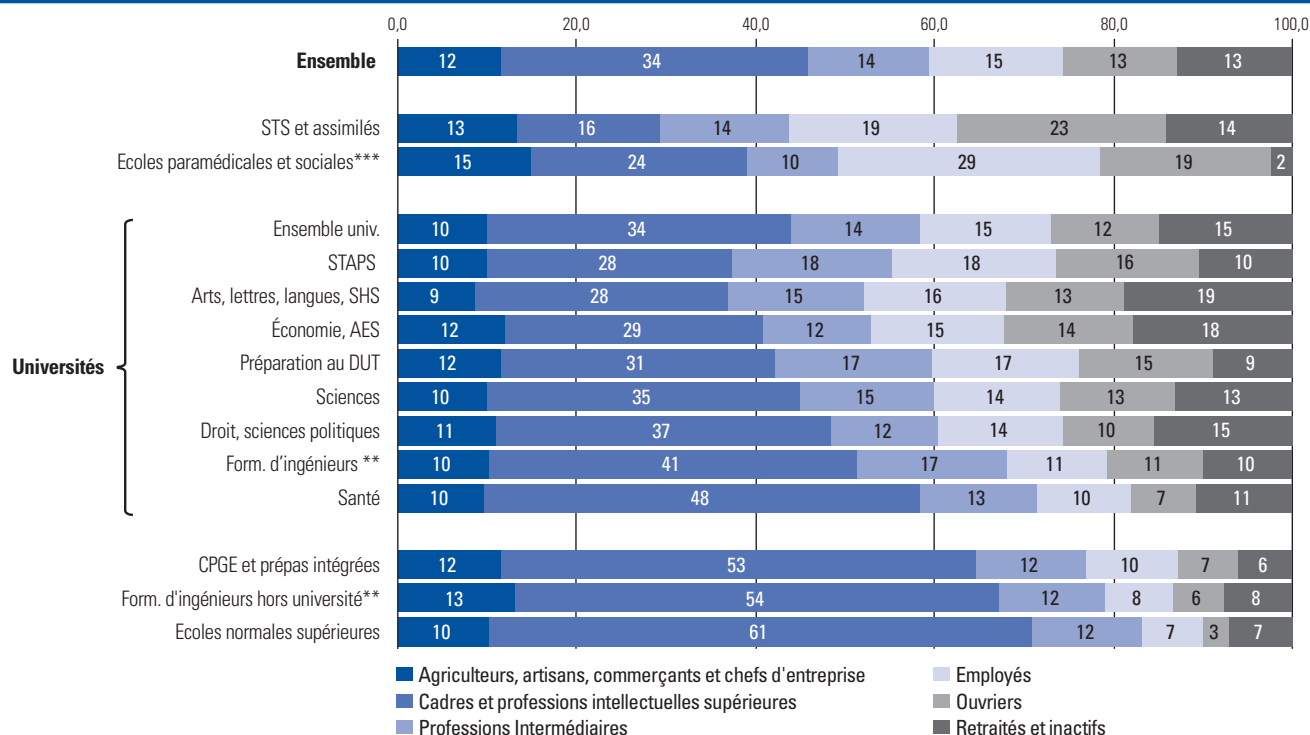
## Un tiers des étudiants ont des parents cadres

L'origine sociale des étudiants de nationalité française<sup>2</sup> évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 13 % sont enfants d'ouvriers et 15 % enfants d'employés (*graphique 3*). Avec un mode de recueil de l'origine sociale différent, l'enquête Emploi de l'Insee permet de mettre en évidence la surreprésentation des enfants de cadres parmi les étudiants français (30 % en 2015) comparés aux jeunes de nationalité française âgés de 18 à 23 ans (18 % la même année).

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs (hors université) et dans les Ecoles Normales Supérieures. Ils sont en revanche peu

<sup>2</sup> L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

**GRAPHIQUE 3 - Origine sociale\* des étudiants français en 2015-2016 (%)**



\* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 16% d'entre eux.

L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 20% des étudiants dans toutes les filières sauf pour les écoles de commerce, gestion et comptabilité (40%) et les écoles artistiques (65%), non représentées.

\*\* Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

\*\*\* Données 2014-2015 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités; MENESR-DEPP, données sur les STS et CPGE; enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

nombreux en STS (16%) et dans les formations paramédicales et sociales (24%), formations où les enfants d'ouvriers sont surreprésentés (respectivement 23% et 19%) comparativement à l'ensemble de la population étudiante (13%).

A l'université, comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres représentent plus de 30% des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants d'ouvriers sont peu présents en droit (10%), dans les formations d'ingénieurs universitaires (11%) et encore moins en santé (7%), alors que les enfants de cadres sont au contraire très nombreux dans ces filières (respectivement 37% et 48% des effectifs). La part des enfants de cadres est comprise entre 28% et 31% dans les préparations au DUT, les filières économiques et littéraires et en STAPS.

La poursuite d'études longues à l'université est plus fréquemment le fait de jeunes

dont les parents sont cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 31% en cursus licence à 41% en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 14% des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 6% en cursus doctorat.

### 711 300 étudiants aidés, dont 681 100 boursiers sur critères sociaux

En 2015-2016, 711 300 étudiants reçoivent au moins une aide financière<sup>3</sup>, dont 681 100 une bourse sur critères sociaux (tableau 3). Ils sont plus nombreux que l'année précédente (+4,0%), et leur part relative à l'ensemble des étudiants éligibles a crû de 0,3 point deux ans de suite pour atteindre 36,3%. Après une période de forte hausse entre les rentrées 2005 (30,2%) et

3. En 2015, sont prises en compte les aides destinées aux étudiants dans le champ du MENESR : bourses sur critères sociaux, aide spécifique annuelle, aide spécifique ponctuelle qui peut être cumulée avec une bourse ou une aide ponctuelle.

2010 (37,5%), cette proportion avait baissé au cours des trois années suivantes.

À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 34,5%, en baisse de 0,2 point. Plus de la moitié des étudiants en STS sont désormais boursiers (50,3%). C'est dans cette filière que la part des étudiants boursiers est la plus élevée, avec de nouveau en 2015 une hausse de 2,8 points. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,4%. Il a fortement augmenté depuis 2005 (19,0%) et encore de 0,7 point cette année.

En 2015, la structure par échelon évolue peu : 3,7% des boursiers sont à l'échelon 0, part stable entre 2014 et 2015, après avoir été divisée par plus de 4 entre 2013 et 2014. La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'échelon 0 bis, qui perçoivent une aide de 1 008 euros, augmente de 2,5 points et atteint 25,7%, après avoir été multipliée par presque 3 entre 2013 et 2014. Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils sont stables à l'échelon 6 et progressent de 9% à l'échelon 7.

**TABLEAU 3 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière**

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078
dont aide au mérite			23 344	30 821	33 898	36 239
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)</b>	<b>488 059</b>	<b>522 242</b>	<b>665 114</b>	<b>664 675</b>	<b>683 647</b>	<b>711 261</b>
en % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3
<b>Boursiers par type de formation (2)</b>						
Université (3)	335 187	369 365	441 304	474 558	484 239	500 578
en % d'étudiants concernés	26,6	28,8	33,8	34,8	34,7	34,5
CPGE	13 120	13 685	20 016	22 375	22 341	23 455
en % d'étudiants concernés	19,3	19,0	25,7	27,9	27,7	28,4
STS	86 969	87 240	94 771	101 334	106 644	113 755
en % d'étudiants concernés	42,4	42,8	44,1	45,3	47,5	50,3

(1) Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2015-2016, 14 639 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1481 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

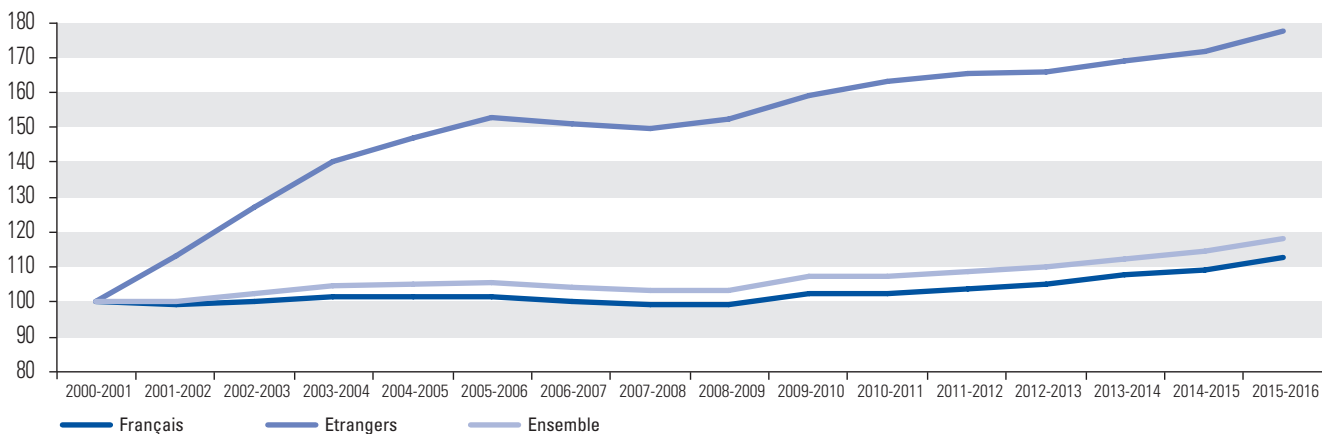
(2) Uniquement bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008) et bourses de mérite (remplacées à partir de 2008 par les aides au mérite).

(3) A savoir 70 universités, y compris l'université de Lorraine, la Comue de Paris-est et la Comue de Grenoble, l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte, les universités de technologie, les écoles normales supérieures, les instituts nationaux polytechniques, les instituts d'études politiques, les établissements privés d'enseignement universitaire.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et système d'information AGLAE (extraction au 15 mars n+1).

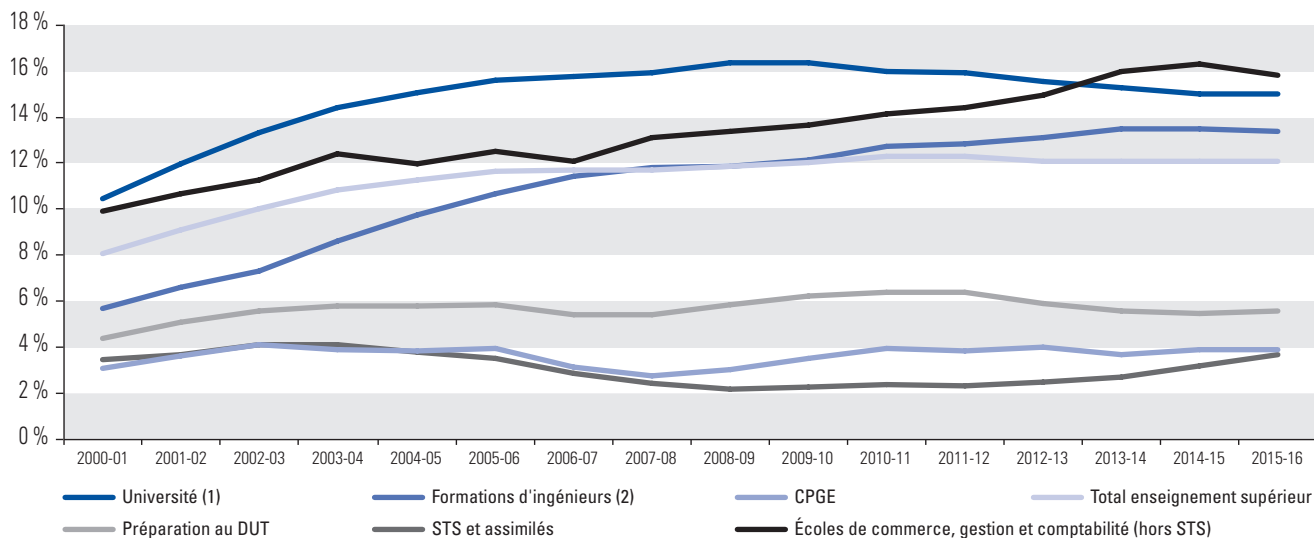
**GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers depuis 2000 (base 100)**



Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP

**GRAPHIQUE 5 - Évolution de la proportion d'étrangers dans les principales formations d'enseignement supérieur**



(1) hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.

(2) y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP

## Stabilisation du nombre d'étudiants étrangers en France

En 2015, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 309 600 soit +3,3 % par rapport à l'année précédente. Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à 12,1 %. Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a connu un essor considérable entre 2000 et 2015, progressant de 77,4 % (graphique 4). Les années de plus forte hausse sont celles du début des années 2000 (+52,3 % entre 2000 et 2005). La proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte dans les formations d'ingénieurs, à l'université et dans les écoles de commerce (graphique 5). C'est dans les formations d'ingénieurs qu'elle a le plus augmenté en 15 ans, passant de 5,7 % à 13,4 %. De longue date, la part des étudiants étrangers est en revanche faible (entre 3,7 % et 5,6 %) en préparation au DUT, en STS et en CPGE.

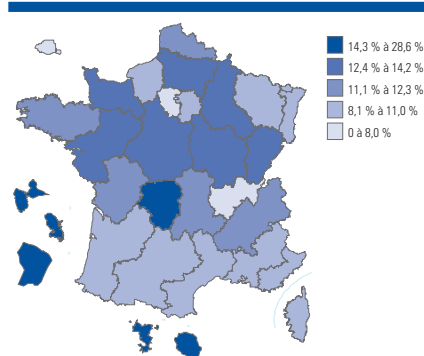
Dans l'enseignement supérieur français, près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2015 : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 20 % du reste de l'Afrique (graphique 6). Un quart est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 22 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain. La moitié des étudiants de nationalité étrangère possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, italienne, sénégalaise, allemande, camerounaise, espagnole ou ivoirienne.

Les étudiants étrangers sont plus nombreux dans les académies d'Île de France (14,3 % à Versailles, 15,5 % à Créteil et 17,5 % à Paris) ainsi que dans celles de Strasbourg, de Nice, de la Guyane et de Mayotte (carte 4). Ils sont très peu nombreux aux Antilles, à la Réunion et en Corse ainsi que dans les académies de Caen et Dijon.

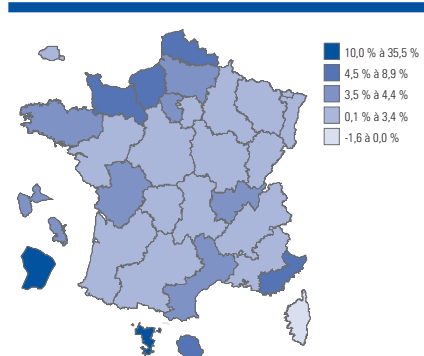
## Les effectifs d'étudiants augmentent dans la majorité des académies

En 2015, 26,0 % des étudiants se concentrent en Île-de-France, dont 13,2 % à Paris. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes

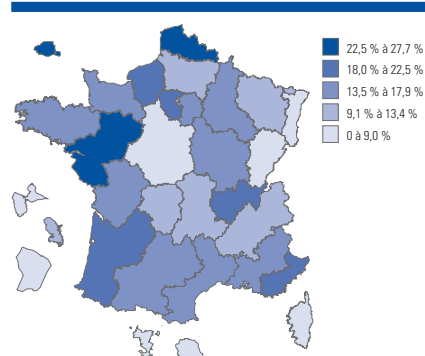
**CARTE 1 - Part des effectifs étudiants en STS en 2015**  
(France métropolitaine + DOM : 10,0 %)



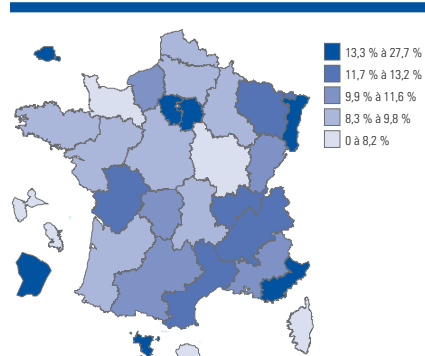
**CARTE 3 - Evolution des effectifs d'étudiants entre 2014 et 2015**  
(France métropolitaine + DOM : 3,2 %)



**CARTE 2 - Part des étudiants dans l'enseignement privé en 2015**  
(France métropolitaine + DOM : 17,6 %)



**CARTE 4 - Part des étudiants étrangers en 2015**  
(France métropolitaine + DOM : 12,1 %)



Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP

et Rennes (29,1 % des effectifs totaux) ; les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon (moins de 3 % à elles trois), tandis que les académies des départements d'Outre-mer en regroupent 1,7 % à elles cinq.

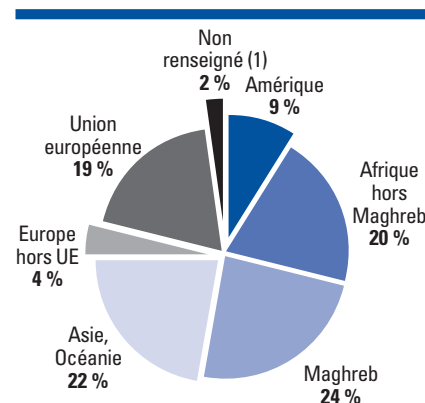
Les effectifs augmentent par rapport à 2015 dans toutes les académies sauf en Corse (carte 3). En France métropolitaine, ils croissent de façon importante dans les académies de Caen (+8,2 %, +5,5 % hors doubles inscriptions des CPGE à l'université), Rouen (+5,0 %, +4,4 % h. CPGE), Nice (+4,8 %, +4,2 % h. CPGE) et Lille (+4,6 %, +4,4 % h. CPGE). Ils augmentent de 6,6 % dans les DOM (+5,5 % h. CPGE).

Les différentes académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Limoges, Orléans-Tours), la part des STS est très élevée : plus de 13,5 %, contre 10 % pour la moyenne métropolitaine (carte 1). La part des effectifs universitaires est inférieure à 60 % dans les académies de Paris, de Nantes, d'Amiens, de Reims, Versailles et Rouen. A l'inverse dans les académies de Corse et de Strasbourg, les effec-

tifs universitaires représentent les trois quarts des effectifs de l'académie.

La part des préparations au DUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Corse et de Limoges (plus de 8 %,

**GRAPHIQUE 6 - Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2015-2016**



Champ : France métropolitaine + DOM  
(1) Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers  
Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MENESR-DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

**TABLEAU 4 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2015-2016, évolution par rapport à 2014-2015**

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	BTS et assimilés	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles para-médicales et sociales	Autres (3)	Total	Evolution 2015 / 2014 (en %)	Evolution 2015 / 2014 h. CPGE (en %)
Aix-Marseille	49 441	3 531	4 247	17 956	11 403	3 708	4 716	6 974	5 558	107 534	2,7	1,1
Amiens	17 647	5 430	3 195	6 823	6 522	2 222	325	4 551	968	47 683	3,8	3,9
Besançon	13 373	3 081	2 401	5 792	4 532	1 479	227	2 301	678	33 864	2,1	1,0
Bordeaux	50 432	4 686	5 218	20 711	12 327	3 813	10 009	6 378	7 854	121 428	2,9	2,1
Caen	18 252	1 711	2 859	6 658	5 382	1 272	1 539	2 824	1 400	41 897	8,2	5,5
Clermont-Ferrand	18 632	2 188	2 588	8 529	5 480	1 462	874	2 720	2 924	45 397	1,1	0,7
Corse	2 686	48	443	838	519	99	25	427	195	5 280	-1,5	-2,1
Dijon	16 699	1 799	2 585	7 675	5 791	2 254	2 172	3 281	1 476	43 732	1,8	1,4
Grenoble	38 135	5 758	7 216	13 362	10 712	3 090	5 205	5 209	2 915	91 602	3,2	2,2
Lille	75 860	10 363	7 373	25 485	19 147	5 894	10 427	11 223	5 992	171 764	4,6	4,4
Limoges	8 335	1 122	1 822	4 779	3 397	563	0	1 993	646	22 657	0,5	0,9
Lyon	78 683	13 947	7 479	35 728	12 882	6 372	7 301	7 188	16 493	186 073	4,2	2,8
Montpellier	52 954	3 258	3 954	17 751	11 480	3 246	2 844	4 699	7 390	107 576	4,1	3,9
Nancy-Metz	34 703	6 985	5 492	12 230	8 986	2 491	2 504	6 046	2 601	82 038	3,3	2,4
Nantes	53 250	9 400	5 631	18 766	16 713	5 154	5 328	5 547	7 370	127 159	2,6	1,9
Nice	26 068	1 850	3 570	7 779	6 327	2 710	5 644	3 855	1 968	59 771	4,8	4,2
Orléans-Tours	26 104	2 758	4 629	8 902	8 320	2 936	673	5 181	1 118	60 621	3,3	1,4
Poitiers	22 775	2 377	3 025	7 602	5 765	1 241	3 464	3 002	1 079	50 330	4,4	3,6
Reims	15 317	2 687	3 216	6 938	5 714	2 004	4 035	2 510	1 283	43 704	1,9	0,9
Rennes	56 928	8 431	6 557	18 353	15 063	4 453	4 016	5 831	5 468	125 100	3,7	2,5
Rouen	23 831	4 500	4 132	7 538	6 518	1 639	6 715	3 822	1 690	60 385	5,0	4,4
Strasbourg	34 272	3 996	3 878	16 111	6 830	2 450	0	4 098	3 557	75 192	2,9	2,1
Toulouse	62 028	10 418	6 730	19 814	12 531	4 748	4 793	5 211	6 668	132 941	2,4	1,6
<b>Total province</b>	<b>796 405</b>	<b>110 324</b>	<b>98 240</b>	<b>296 120</b>	<b>202 341</b>	<b>65 300</b>	<b>82 836</b>	<b>104 871</b>	<b>87 291</b>	<b>1 843 728</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>
Paris	139 588	8 500	1 943	71 938	16 391	16 287	19 163	10 226	53 870	337 906	1,7	1,1
Créteil	65 468	10 544	8 115	17 905	13 795	4 628	487	8 380	9 418	138 740	2,4	2,4
Versailles	83 398	16 907	6 786	19 784	14 542	9 988	15 296	9 140	10 579	186 420	3,8	3,3
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>288 454</b>	<b>35 951</b>	<b>16 844</b>	<b>109 627</b>	<b>44 728</b>	<b>30 903</b>	<b>34 946</b>	<b>27 746</b>	<b>73 867</b>	<b>663 066</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 084 859</b>	<b>146 275</b>	<b>115 084</b>	<b>405 747</b>	<b>247 069</b>	<b>96 203</b>	<b>117 782</b>	<b>132 617</b>	<b>161 158</b>	<b>2 506 794</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>
Guadeloupe	4 567	49	272	1 802	2 002	506	0	549	130	9 877	3,7	2,0
Guyane	2 338	0	146	405	685	67	0	243	26	3 910	12,9	11,9
La Réunion	11 009	108	522	2 586	3 506	741	160	1 429	283	20 344	6,1	4,9
Martinique	3 022	0	181	1 514	2 452	433	147	525	327	8 601	4,3	4,0
Mayotte	1 021	0	0	27	352	0	0	86	101	1 587	35,4	35,4
<b>Total DOM</b>	<b>21 957</b>	<b>157</b>	<b>1 121</b>	<b>6 334</b>	<b>8 997</b>	<b>1 747</b>	<b>307</b>	<b>2 832</b>	<b>867</b>	<b>44 319</b>	<b>6,6</b>	<b>5,5</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>1 106 816</b>	<b>146 432</b>	<b>116 205</b>	<b>412 081</b>	<b>256 066</b>	<b>97 950</b>	<b>118 089</b>	<b>135 449</b>	<b>162 025</b>	<b>2 551 113</b>	<b>3,2</b>	<b>2,5</b>

(1) Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaires.

(3) Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Sources : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES et MENESR-DEPP



contre 4,6 % pour la moyenne métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des préparations au DUT et des STS sont parmi les plus faibles de France (tableau 4). À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université

est prépondérant, alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs. Excepté en Martinique, la part de l'université dans l'ensemble des DOM est supérieure à la moyenne nationale. Le poids des STS y est plus élevé qu'en métropole. La part de l'enseignement privé est très variable d'une académie à l'autre. Elle

s'échelonne de 2 % en Corse et en Guyane à 28 % dans l'académie de Nantes (carte 2). Plus d'un étudiant sur cinq est dans le secteur privé dans les académies de Lille, Lyon, Paris, Rennes et Versailles.

**Elisabeth Algava et Agnès Lièvre,  
MENESR-DGESIP/DGRI-SCSESR-SIES**

### Pour en savoir plus

- Algava, E. et Lièvre, A., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 10, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, août 2016.
- Delaporte, A et Marlat, D., « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2015-2016 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 16.XX, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2016.
- Marlat, D., « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* n° 15.08, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2015.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », MENESR-DEPP, 2016
- Inan, C., « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2016-2017 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 8, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, juin 2016.

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)

### Les doubles inscriptions en CPGE et à l'université

Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie; d'autre part aux étudiants de CPGE de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...). Cette double obliga-

tion dont la montée en charge s'avère progressive, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE.

**EPSCP** : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sont des établissements nationaux d'enseignement supérieur

et de recherche jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière (Article L711-1 du code de l'éducation). Les EPSCP regroupent divers établissements : les universités, les universités de technologie, les instituts nationaux polytechniques, les instituts et écoles extérieurs aux universités, les grands établissements, les écoles françaises à l'étranger, les écoles normales supérieures.